

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-249 Réfection du sas d'entrée du SMA de REVIN : modification de l'enveloppe des travaux

Considérant la nécessité de remplacer la verrière du SMA de REVIN, afin de résoudre les problèmes d'étanchéité, de déformation de la structure et de tenue des ouvrants,

Considérant le résultat de l'étude du Cabinet VANELLE, confirmant une instabilité du sol, nécessitant l'intégration de micro pieux aux travaux du gros œuvre et VRD, modifiant ainsi l'enveloppe globale de l'opération,

Considérant l'infructuosité de l'opération en mai 2020,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 23 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** de l'avancement de l'opération globale, concernant le remplacement de la verrière du SMA de REVIN,

* **approuve** l'augmentation du budget prévisionnel pour cette opération, présenté de la manière suivante :

Répartition	Budget initial	Nouveau prévisionnel	Dépassement soumis à acceptation
Enveloppe globale	120 000 € TTC dont 10 000 € RAR 100 000 € HT	233 758 € TTC 194 798 € HT	+ 113 758 € TTC + 94 798 € HT
MOE	7 200 € HT RAR - réalisé	19 920 € HT (+ 12% des tvx)	+ 12 720 € HT
Etude géotechnique	6 000 € HT	5 408 € HT (réalisé)	- 592 € HT
CSPS	1 120 € HT RAR - réalisé	1 120 € HT RAR - réalisé	0
Travaux allotis verrière	60 000 € HT	166 000 € HT	+ 76 000 € HT
Travaux aménagement local de rangement (option)	30 000 € HT		
Bureau de contrôle (cause micro pieux)	Non prévu initialement	2 350 € HT	+ 2 350 € HT

* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer tout document afférant à cette opération.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

